



**SIGNALÉ**

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 18 décembre 2014

Cabinet du Préfet  
Service interministériel de défense et de protection civile  
Affaire suivie par M. Dominique LEROY  
Tél : 05 45 69 60 02  
Fax : 05 45 95 75 05  
Mél : dominique.leroy@charente.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires  
des communes de Charente

Objet : Plan Vigipirate.

La posture Vigipirate actuelle, active depuis le 25 septembre et actualisée le 30 octobre, fait l'objet d'une adaptation en raison des fêtes de fin d'année et de la prochaine ouverture de la période des soldes d'hiver. Ces deux événements génèrent de fortes affluences nécessitant la mobilisation de tous les acteurs du plan Vigipirate.

Aussi, dans un contexte géopolitique sensible, une communication appropriée devra être mise en place localement afin de disposer du soutien de la population.

A cet effet, je vous demande de rappeler à vos administrés, par tout moyen (site Internet, bulletin municipal, ...) que la plus grande vigilance s'impose en raison de la menace terroriste faisant suite à l'engagement de la France dans la coalition militaire contre *Daech*.

Face à cette menace diffuse, l'Etat appelle tous les responsables publics et privés à contribuer à une vigilance collective permanente par un renforcement de la vigilance et des mesures de sécurité dans les lieux les plus fréquentés.

Je vous demande de rappeler fermement aux exploitants des établissements recevant du public, leur obligation de vigilance et de protection vis-à-vis de leur clientèle, en leur demandant de renforcer de manière significative les mesures de surveillance et de contrôle des accès les jours de forte affluence.

Vous pourrez leur préciser que ces mesures devront porter notamment sur :

- la surveillance des entrées et la mise en œuvre du contrôle des accès du public par des inspections visuelles des sacs et des bagages à main, surtout les plus volumineux. En cas de refus, il conviendra d'interdire l'accès de cette personne à votre établissement ;
- la surveillance de la circulation des véhicules sur les parkings ;
- le contrôle des accès aux zones sensibles telles que les zones de livraison, les consignes automatiques ou les réserves ;
- le contrôle des objets entrants (livraisons, courriers, etc.) ;
- le renforcement des équipes de gardiennage et de surveillance à l'intérieur des installations et bâtiments concernés ;
- l'organisation de rondes de surveillance aux abords des installations et bâtiments concernés ;
- la limitation voire l'interdiction du stationnement et/ou de la circulation aux abords des installations et bâtiments concernés.

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture  
CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Service vocal : 0.821.89.30.16

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 13h30 – Site internet : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

De même, vous contacterez les organisateurs de manifestations ou les responsables des établissements qui, à l'occasion de ces fêtes de fin d'année et des soldes, connaissent un afflux important de personnes (église, grand magasin, cinéma, théâtre, salle des fêtes organisant un réveillon, marché de Noël, etc. ...).

Vous leur demanderez de mettre en oeuvre les consignes ci-dessus applicables aux établissements recevant du public et les sensibiliserez sur le fait que ces mesures de sécurité soient visibles et accompagnées de messages sonores réguliers appelant le public à la vigilance.

Vous leur préciserez également qu'il convient d'apposer la signalétique correspondant au niveau « VIGILANCE » du plan, aux endroits où des mesures de sécurité spécifiques sont mises en oeuvre. Ce logo est disponible sur le site [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr).

Pour les responsables de ces établissements qui ne l'auraient pas fait, vous les inviterez à prendre connaissance de la partie publique du plan Vigipirate figurant également sur le site Internet ci-dessus.

Enfin, à la veille de cette période de congés, il conviendra de porter une attention particulière à la vulnérabilité de vos systèmes informatiques en vérifiant notamment la robustesse et les changements réguliers des mots de passe de vos serveurs et postes de travail.

Comptant sur votre vigilance et votre étroite collaboration avec les services de police, je vous remercie de communiquer à mes services et plus particulièrement au service interministériel de défense et de protection civiles (Mme BACLE – [therese.bacle@charente.gouv.fr](mailto:therese.bacle@charente.gouv.fr)), les dispositions prises et de signaler toute difficulté éventuellement rencontrée dans la mise en oeuvre de ces mesures.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,



Salvador PÉREZ